



Depot de bilan et divorce besoin d'aide svp !!!

Par **cati**, le **24/06/2009** à **18:18**

Bonjour, je me suis mariée en 2004 (sans contrat de mariage) et mon mari a acheté un commerce en 2005 (le tout à son nom, je n'ai jamais travaillé avec lui et suis toujours restée salariée), je me suis portée cautionnaire pour lui auprès de la banque. En mai 2008 il a fait un dépôt de bilan et aujourd'hui la banque me réclame 48 000€. Entre temps je me suis séparée de lui en juillet 2008, j'ai pris un appartement en location et lui une maison en location avec sa nouvelle copine, nous nous sommes séparés tous nos meubles et affaires (nous n'avons aucun autre bien en commun, ni enfants) et aujourd'hui aucune démarche de divorce n'a encore été engagée. Je n'ai évidemment pas les moyens de payer cette somme à la banque, je suis salariée au smic et entre mon loyer, mes factures et mon crédit à la consommation les fins de mois sont très dures et lui gagne plus que moi étant redevenu salarié aujourd'hui mais la banque ne lui demande rien. Je suis désespérée, je ne sais pas quoi faire et je n'ai pas les moyens de payer un avocat, j'ai peur du dossier de surendettement et de ses conséquences, je ne sais pas quels recours s'offrent à moi. J'aimerais tellement en finir avec tout ça, divorcer pour pouvoir me reconstruire, penser à l'avenir et penser un jour à fonder une famille dans des conditions décentes. Je suis en panique, ça va bientôt faire un an que je me suis séparée de lui et je pleure toujours autant, j'ai perdu 15 kilos, je ne mange plus et je ne dors plus, est-ce que quelqu'un pourrait m'aider s'il vous plaît ? Merci.

Par **jeetendra**, le **24/06/2009** à **20:29**

bonsoir, vous n'aurez jamais du vous porter [fluo]caution solidaire [/fluo] pour votre mari, prenez contact avec le Tribunal de grande instance le plus proche de votre domicile pour une demande d'aide juridictionnelle, une aide à l'accès au droit, il vous faut absolument consulter un avocat, courage à vous, bonne soirée
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
1 PLACE

Par **Gerante**, le **24/04/2015** à **20:15**

Je suis partie de la maison après 34 ans de vie commune avec un PN , après les violences psychologiques, les violences physiques, je suis partie pour sauver ma peau mais gérante majoritaire d une societe Je détiens 51 pour cent des parts lui 49 Il s était salarié de la societe en tant que directeur administratif et financier de la ste J ai du le licencier Aujourd hui en divorce, je travaille depuis l âge de 17 ans, Aujourd hui je continue de travailler pour lui, car bien sur il a toujours fait la comptabilité du magasin, n a jamais été garde dans ces trois derniers travaux, Aujourd hui il m a pris ma maison ma voiture mes enfants, a vide le compte d associés A acheté un de mes fils, il a quitté la maison avec argent du ménage et ste et j ai fait l erreur de prendre des médicaments, il m a fait internée Il m a isolée, terrorisée, j ai sauvé ma peau en réduisant les médicaments et en retournant travailler, la, il a commencé à dire que je faisais des crises car je ne prenais pas mes medicaments, je lui échappais, Il reste de l argent sur le compte de la ste, je ne peux me mettre en faillite, comment déposer le bilan, comment couper tous liens avec lui, il est toxique pour moi , il manipule tous ceux qui l approche, comment fermer la societe, déposer le bilan pour Lui échapper Quelqu un peut il me répondre les avocats , comptable sont dépassés et en profite pour me faire payer le Max pour rien jusqu a présent, je me suis sauvée de la maison avec une ltt de 10 jours, il y a deja 8 mois, merci de me repondre